



Nouvelles de Quéménéven *Keleir Kemeneven*

Mairie de Quéménéven
2 rue Saint Laurent
29180 Quéménéven

Site web de la commune
www.quemeneven.bzh

Janvier N° 151

Le mot du Maire

Horaires d'ouverture de
la mairie
02 98 73 53 33
mairie@quemeneven.bzh

Lundi : 9h00 - 12h30 /
13h30 - 17h00
Mardi : 9h00 - 12h30 /
Fermée l'après-midi
Mercredi : 9h00 - 12h30 /
13h30 - 17h00
Jeudi : 9h00 - 12h30 /
Fermée l'après-midi
Vendredi : 9h00 - 12h30 /
13h30 - 16h30
Samedi : **Fermée**

Horaires d'ouverture de
l'agence postale
communale
02 98 73 64 81
ap.quemeneven@laposte.fr

Du lundi au vendredi :
9h00 - 11h30
Le samedi : 9h00 - 12h00

*Informations fermetures
éventuelles sur le site
localiser.laposte.fr*

Contacts utiles

Service clientèle SAUR
02 77 62 40 00
Service incident SAUR
02 77 62 40 09
Enedis 09 72 67 50 29

Je voudrais commencer par une pensée à l'égard de mon cher prédécesseur, Alain Le Quellec, qui a perdu ses deux parents en l'espace de trois semaines à la fin de l'année. Je lui adresse les plus chaleureuses pensées de la part du conseil municipal après ces moments difficiles.

La fin de l'année 2023 a été marquée par la tempête Ciaran et ses conséquences. Il reste encore beaucoup de dégâts à réparer, d'informations à faire remonter à l'État ou aux assurances. J'observe qu'avant et après cette tempête, nous avons été copieusement arrosés d'octobre à décembre, avec plus de 630 mm à mon pluviomètre en moins de deux mois. Les intempéries n'ont pas seulement touché la Bretagne : le Nord de la France a connu des inondations majeures, et les Alpes ont à nouveau connu des éboulements importants avec des routes emportées. S'agit-il d'une simple variable climatique ou y a-t-il un lien avec le changement climatique ? En tout cas, nous enchaînons ces dernières années des périodes très sèches et des périodes très arrosées. Sécheresse en 2022, tempête et pluies en 2023... J'espère que nous serons épargnés par d'autres événements climatiques cette année et dans les années à venir.

Nous avons terminé les travaux de sécurisation à la Gare à la fin de l'année, après avoir mené en amont une vaste concertation avec les riverains concernés. Nous allons observer le résultat, et si tout fonctionne comme nous l'espérons, cela nous permettra de continuer au bourg et à Kergoat, où les sollicitations concernant la vitesse excessive sont nombreuses également !

Enfin, comme vous l'avez remarqué, le bulletin municipal évolue. Il est aujourd'hui imprimé par les services reprographie de QBO (Quimper Bretagne Occidentale : notre intercommunalité). Nous espérons que cette version plaira aux lecteurs, et il y aura sans doute encore quelques modifications. J'en profite pour remercier chaleureusement Françoise Tréanton, qui après des années de travail et de dévouement en charge du bulletin municipal cesse d'en être l'artisan principal. Elle continuera d'y participer (c'est un travail collectif) mais la construction est maintenant gérée par Michel Descombes, adjoint à la communication, et Gaëlle Moine, notre agent en charge de la Poste.

Nous aurons l'occasion de vous accueillir pour les traditionnels vœux, qui se dérouleront le dimanche 21 janvier 2024, à 11h à la salle municipale.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année 2024 !

Bloavezh mat d'an holl !

Erwan Crouan

Bilan de l'année 2023 par rapport à 2022 :

ETAT CIVIL	2022	2023
Naissances	12	7
Reconnaissances	6	2
Mariages	2	4
PACS	4	6
Décès	4 (+6 hors commune)	6 (+9 hors commune)

URBANISME	2022	2023
Certificats d'urbanisme	52	37
Déclarations d'intention d'alié-	13	9
Déclarations préalables de tra-	30	24
Permis de construire	15	10
Permis d'aménager	2	0
Permis de démolir	3	0
<i>Nombre total de dossiers</i>	<i>105</i>	<i>80</i>



Déposez en ligne vos demandes d'autorisation d'urbanisme

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, d'aménager ou de démolir, ou encore déclaration d'intention d'aliéner...

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme directement en ligne. Il vous suffit de créer gratuitement votre compte ou de vous connecter avec vos identifiants « France Connect ».

Ce service en ligne est disponible pour l'ensemble des communes de Quimper Bretagne Occidentale, ainsi que pour celles de Châteauneuf-du-Faou, Coray, Leuhan, Spézet et Trégourez. Vous pouvez saisir et déposer votre dossier à tout moment, où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Vous êtes un professionnel de la construction?

Après avoir créé votre compte, il vous sera possible de demander l'activation d'un « compte professionnel » permettant d'accéder des fonctionnalités supplémentaires comme le partage de comptes avec plusieurs personnes au sein de l'entreprise, ainsi que l'affichage des dossiers en fonction de leur état d'avancement et la recherche avancée.

Rendez-vous sur le site internet de Quimper Bretagne Occidentale (Rubriques « Vie quotidienne » « Urbanisme » ou <http://demat-urbanisme.qbo.bzh>

Les services de la ville de quimper et de Quimper Bretagne Occidentale restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner dans la préparation des projets et tout au long de la procédure.

Les cimetières du bourg et de Kergoat sont en phase d'enherbement pour répondre aux normes du « Zéro Phyto ». Dans cette période de mise en place, il est demandé aux usagers de ne pas désherber autour des tombes, ni d'utiliser de produits type javel.

Les allées principales seront entretenues par les agents communaux.

Une réunion publique aura lieu dans les prochains mois afin de réfléchir à l'embellissement et à l'accessibilité des cimetières.





Horaires d'hiver des déchèteries de Quimper Bretagne Occidentale

(du 29 octobre 2023 au 30 mars 2024, fermées les jours fériés)

Déchets végétaux, tondes de gazon, gravats, produits dangereux, néons, encombrants, cendres chauds, huile de friture, cartons de gros volume, ... ne doivent pas être déposés dans la poubelle grise mais en déchèterie.

Déchèterie de Quimper Nord, 62 route de Plogonnec

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi 9h-12h et 14h-18h

Les mardi et jeudi 14h-18h

Déchèterie de Kerdrein, Guengat

Du lundi au vendredi 14h-18h

Le samedi 9h-12h et 14h-18h

Déchèterie de Briec, Zone de Lumunoc'h

Le lundi 9h-12h et 14h-18h

Du mardi au vendredi 14h-18h

Le samedi 9h30-12h et 13h30-18h

Collecte des encombrants à domicile

Quimper Bretagne Occidentale propose un nouveau service de collecte des encombrants à domicile, une fois par mois, sur inscription.

Dans toutes les communes de l'agglomération, il est désormais possible de se débarrasser de ses meubles encombrants (table, chaises, armoire, matelas et sommiers) et appareils de gros électroménagers (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...) sans bouger de chez soi.

Missionnée par Quimper Bretagne Occidentale, l'entreprise Véolia intervient à domicile pour récupérer les encombrants préalablement déposé sur la trottoir.

Pour bénéficier de ce nouveau service, les modalités sont simples:

- Le particulier qui souhaite bénéficier de ce service doit s'inscrire par téléphone auprès de Véolia au 02 98 90 38 53, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Les réservations sont acceptés jusqu'au vendredi de la semaine précédant le retrait des encombrants.
- L'entreprise intervient une fois par mois, tous les derniers jeudis du mois.
- Chaque intervention est limitée à trois objets encombrants par foyer. Chaque meuble doit être numéroté (1, 2, 3).
- Tout objet non signalé lors de la prise de rendez-vous ne sera pas collecté.

Distribution d'eau : du changement

Depuis le 1er janvier, Quimper Bretagne Occidentale a réorganisé la distribution d'eau potable.

Chaque foyer a reçu un courrier un peu avant Noël. **Il est capital de le consulter et de renvoyer les documents nécessaires.**

Renseignements :

Par téléphone au 02 29 40 15 59 (les lundis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, du mardi eu jeudi de 8h30 à 12h30)

Par mail : regie.eau@quimper-bretagne-occidentale.bzh

Nouvelle antenne de téléphonie mobile à la Gare

Afin de mieux desservir la Gare, une nouvelle antenne de téléphonie mobile va être installée Voie romaine.

Le dossier d'information est consultable en mairie.



Travaux au bourg : route de la Gare



Cet été, des travaux de voirie ont eu lieu route de la Gare au bourg. Ils s'inscrivent dans le programme pluriannuel d'aménagement du bourg.

Pour rappel, le programme d'aménagement du bourg répond à plusieurs objectifs : revitalisation des bourgs, mise en sécurité, accessibilité, liaisons douces. Ce ne sont pas les seuls projets d'urbanisme sur la commune : il y a notamment le nouveau quartier « les terrasses du Steïr » et la mise en sécurité des entrées des trois bourgs.

La phase de réflexion a démarré en 2015 avec des ateliers participatifs avec la population, menés par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) du Finistère. Ces travaux ont été fondateurs pour imaginer l'avenir de l'ensemble du bourg. En 2018, la commune a confié la mission de maîtrise d'œuvre à des cabinets d'urbanistes, Atelier Lieu-dit et B3I.

Le projet d'aménagement du bourg est composé de 3 phases :

- La première phase concerne, pour la tranche 1.1, la route de Kergoat jusqu'à l'ancienne école et le début de la route de Quimper, et, pour la tranche 1.2, la route de la Gare.
- Les deux suivantes seront la place de l'Église et le secteur mairie - école.

La tranche 1.1 a été réalisée début 2020 pour la voirie, et en 2022 pour les aménagements paysagers.

Les travaux de la route de la Gare correspondent à la tranche 1.2.

Ils ont été terminés cet été après une phase de réfection du réseau des eaux pluviales, réalisée en 2022 et d'extension du réseau d'éclairage public.

La chaussée a été refaite et le trottoir prolongé jusqu'à la limite du bourg. Les places de stationnement sont identifiées et tracées pour les riverains. Certaines provoquent des rétrécissements de chaussées afin d'inciter les conducteurs à abaisser la vitesse de circulation à 30km/h. L'arrêt de bus a également été matérialisé. L'adaptation à la loi sur les mobilités actives (vélo) est faite par l'abaissement de la vitesse de circulation, et par des chevrons et pictogrammes « vélo ».



La réception des travaux est prévue le vendredi 12 janvier.

Le montant total du marché de travaux est de 443 325,35 € HT, avec 163 413,00 € de subventions.





Quartier « Les terrasses du Steïr »

Entre la cité Ty Jérôme et la route de la Gare se trouve une parcelle communale d'environ 2,30 ha destinée à l'urbanisation.

La phase de réflexion a démarré en 2015 avec des ateliers participatifs avec la population, menés par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) du Finistère. Ces travaux ont été fondateurs pour imaginer l'avenir de l'ensemble du bourg. La commune a poussé sa réflexion avec l'aide de la SAFI en 2022, avec la consultation des habitants par des ateliers participatifs. Grâce à ces travaux, l'enveloppe financière globale a été estimée.

Pour aller plus loin, la commune a confié la mission de maîtrise d'œuvre pur la conception et réalisation à la SAS Le Bihan et Associés en septembre 2023 (voir Petit Jaune n°150 . Novembre, délibération n°35/2023). Il s'agit de la dernière étape de conception avant la réalisation effective.

Il y a eu une réunion de présentation et de mise en contexte avec la maîtrise d'œuvre le 30 octobre dernier. La commune a pu transmettre le détail des réflexions déjà menées grâce aux ateliers participatifs. La maîtrise d'œuvre avance sur le projet de son côté et des réunions d'échange et de validation sont prévues avec les élus et la population. **Une réunion publique est prévue le 2 février à 18h30 à la salle municipale.**

En parallèle, la commune travaille avec les banques et la trésorerie principal pour consolider un financement. Ce projet est donc en cours, nous vous en tiendrons régulièrement informés.

Halle des sports

La toiture de la halle des sports a été renouvelée l'été 2023. La première étape, réalisée par Calvez Démontage, a consisté au désamiantage et à la dépose de l'ancienne couverture en fibrociment et du faux-plafond. L'entreprise Jaffry a réalisé la pose de la nouvelle couverture en fibrociment non amianté, suivant les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les travaux ont coûté 43 631,50 € HT au total, avec une subvention de 15 000 € déjà reçue du Conseil Départemental et une subvention complémentaire accordée par l'Etat.

La tempête Ciaran a hélas dégradé la nouvelle toiture. Cinq tôles ont été emportées et rapidement remplacées par des plaques provisoires.

Pour finir les travaux, un nouveau faux-plafond, une épaisseur d'isolant sous la couverture puis un nouvel éclairage seront installés en 2024.





L'élagage des arbres le long des routes

L'élagage régulier des arbres situés à proximité des routes est non seulement important pour la sécurité routière, mais aussi pour préserver notre environnement.

La sécurité routière avant tout

L'une des raisons principales pour lesquelles il est essentiel d'élaguer les arbres le long des routes communales est la sécurité routière.

Les branches qui dépassent sur la chaussée peuvent créer des obstacles dangereux pour les conducteurs, en particulier pendant les intempéries ou la nuit. Les feuilles tombées peuvent également rendre la chaussée glissante, augmentant ainsi les risques d'accidents de la route. En élaguant régulièrement les arbres, nous contribuons à maintenir nos routes sécurisées pour tous les usagers.

Outre la sécurité routière, l'élagage des arbres le long des routes est aussi essentiel pour préserver la visibilité. Des arbres non entretenus peuvent obstruer les panneaux de signalisation, les feux de circulation et les intersections. Assurer une bonne visibilité est essentiel pour éviter les accidents et garantir une circulation fluide.

De plus, l'élagage des arbres permet de pérenniser les routes. En effet, l'humidité, que les arbres entretiennent lorsque leur frondaison surplombe les routes, accélère leur vieillissement et les dégradations.

Le cadre légal

Pour rappel, les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil). Ils ont donc l'obligation d'entretenir et d'élaguer leurs arbres.

En rappel de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, doit assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Dans ce cadre, il peut imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies ou en mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

L'élagage hivernal

La commune de Quéménéven bénéficie d'un paysage très arboré le long de ses voies communales. Afin de préserver ce cadre et la sécurité des concitoyens, il est crucial que les propriétaires d'arbres prennent l'initiative de les élaguer pendant la période hivernale, idéalement d'octobre à mi-mars. Cette période est idéale pour cette tâche, car la végétation est en repos, minimisant ainsi les perturbations pour la faune et la flore locales. En agissant de manière responsable et en veillant à l'élagage de leurs arbres, les habitants de Quéménéven peuvent contribuer à préserver notre environnement tout en maintenant la beauté qui caractérise notre commune tout en assurant la sécurité des usagers des routes.

Les agriculteurs ont quant à eux une obligation de ne pas élaguer les haies entre le 15 mars et le 15 août, en contrepartie du versement d'aides PAC. Ces dates sont valables à partir de 2023.

La commune de Quéménéven invite donc les propriétaires à élaguer leurs arbres situés le long des voies communales d'ici le printemps 2024.

Les propriétaires d'arbres qui souhaitent entreprendre des travaux d'élagages peuvent demander un arrêté de circulation pour faciliter l'opération en toute sécurité et si besoin la mairie peut prêter des panneaux.



Action sociale

Les colis de Noël offerts aux anciens de la commune qui ont au moins 80 ans et qui ne sont pas venus au repas sont arrivés!

Les personnes concernées, mais aussi des membres de leur famille ou autres personnes habilitées, peuvent venir les chercher en mairie, aux horaires d'ouverture.





Extrait du conseil municipal du 12 décembre

Les procès verbaux des conseils municipaux sont en libre consultation en mairie.

Délibération n°44 : Tarifs communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les tarifs appliqués en 2023 et propose les tarifs 2024.

TARIFS COMMUNAUX	TARIFS 2023	PROPOSITION TARIFS 2024
SALLE MUNICIPALE (+2%)		
Tarif "Quéménévenois" sans chauffage	252.00 €	257.04
Tarif "Quéménévenois" avec chauffage	275.00 €	280.50
Tarif Personnes ou associations extérieures à la commune sans chauffage	506.00 €	516.12
Tarif Personnes ou associations extérieures à la commune avec chauffage	528.00 €	538.56
Associations communales	0.00 €	0.00 €
Caution (pour les Quéménévenois)	583.00 €	594.66 €
Caution (hors commune)	937.00 €	955.74 €
RESTAURANT SCOLAIRE (+1.35%)		
Repas Adulte	4.78 €	4.84 €
<i>Tarification sociale</i> -- <i>Quotient familial :</i>	0-499 500-1000	> 1000
Repas 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	0.70 € 1 €	2.96 € 3.00 €
Repas 3 ^{ème} enfant	0.70 € 1 €	2.26 € 2.30 €
Repas 4 ^{ème} enfant	0.70 € 1 €	1.44 € 1.46 €
GARDERIE (2%)		
Matin	1.23 €	1.25 €
Soir	1.61 €	1.64 €
Pénalité de retard	5.00 €	5.00 €
TRANSPORT SCOLAIRE (au trimestre) (+2%)		
1 enfant	40.10 €	40.90 €
2 enfants	69.00 €	70.38 €
3 enfants	79.90 €	81.50 €
par enfant le matin ou le soir	26.50 €	27.03 €
BIBLIOTHEQUE		
Abonnement annuel enfant (-18 ans)	Gratuit	Gratuit
Abonnement annuel adulte (+ 18 ans)	14.00€	14.00€
Abonnement à compter du 01/08 par famille	7.75 €	7.75 €
Abonnement saisonnier	4.00 €	4.00 €
Caution (pour les saisonniers)	86,00 €	86,00 €
REGIE		
Topoguide VTT	5,00 €	5,00 €
Topoguide Balades		10.00 €
Vente du livre "Des Bretons dans la Grande Guerre	30,00 €	30,00 €
PHOTOCOPIE		
Photocopie en Noir A4	0,15 €	0,15 €
Photocopie en Noir A3	0,30 €	0,30 €
Photocopie Couleur A4	1,00 €	1,00 €
Photocopie Couleur A3	2,00 €	2,00 €
CIMETIERE		
Concession de 2 m ² , mini-concession et emplacement pour bloc funéraire Durée : 15 ans	84.00 €	84.00 €
Concession de 2 m ² , mini-concession et emplacement pour bloc funéraire Durée : 30 ans	159.00€	159.00€
DROIT DE PLACE		
Commerçants ambulants occasionnels	30,00 €	30,00 €
Commerçants ambulants réguliers (annuel)	10,00 €	10,00 €
SERVICES TECHNIQUES		
Coût horaire de main d'œuvre d'un agent communal		40.00 €
Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage de déchet ménagers ou d'encombrants		50.00 €
DIVERS		
Caution percolateur	150,00 €	150,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'appliquer les tarifs 2024.



Délibération n°48 : SDEF - Rénovation de l'ouvrage 118 - Route du bourg à Kergoat

Pour permettre le financement afin de remplacer un lampadaire accidenté, situé à Kergoat, route du Bourg en face du placître, une convention entre le SDEF et la commune doit être signée.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'accepter le projet de réalisation des travaux, d'accepter le financement proposé (950 € HT pour le SDEF, 1 250 € HT pour la commune) et d'autoriser le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants.

Délibération n°49 : SDEF - Pose de prises guirlandes - Ouvrages 11, 17, 19 et 157, dépose et repose des prises 17 et 19 suite à rénovation

Afin de permettre le branchement de guirlandes sur des prises de courant aux normes, pendant la période des illuminations de Noël, la commune a demandé au SDEF une prestation de dépose et pose de prises après rénovation. Il s'agit des ouvrages d'éclairage public n°11, 17 et 19 au bourg de Quéménéven, ainsi que l'ouvrage 157 à La Gare.

Par dérogation exceptionnelle, le SDEF a accepté d'engager la réalisation des travaux avant délibération du conseil municipal, afin de permettre aux agents communaux d'installer les illuminations pour le début du mois de décembre.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'accepter le projet de réalisation des travaux, d'accepter le financement proposé (1 710 € HT pour la commune) et d'autoriser le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants.

Délibération n°51 : Constitution d'un groupement de commandes fioul et GNR

Afin de permettre à QBO, à ses 14 communes membres, au CCAS et au CIAS de QBO de publier des consultations communes pour mutualiser leurs achats de fioul domestique et de gazole, il est proposé que ces personnes publiques créent un groupement de commandes.

Afin de pouvoir bénéficier de conditions tarifaires optimales, il est proposé de créer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique, intégrant les communes de Briec, Ergué-Gabéric, Pluguffan, Quéménéven et Quimper.

Le projet en annexe de convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement. Il prévoit notamment une durée initiale de quatre ans qui pourra être reconduite tacitement, pour une durée supplémentaires de quatre ans.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention annexée.

Délibération n°56 : Cession de l'ancienne remorque de la commune

La commune a souhaité remplacer sa vieille remorque par une remorque plus récente.

L'acquisition d'une remorque Demarest 10T d'occasion a été effectuée pour la somme de 8000 € HT, au cours du mois de novembre 2023.

En parallèle, la commune a trouvé un acheteur pour l'ancienne remorque au prix de 1150 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la vente de l'ancienne remorque de la commune au prix de 1150 euros HT et la signature de tous les documents liés à cette cession.

Délibération n°57 : Pose de plafond à la salle de sport du stade d'honneur, route de Quimper

Par délibération en date du 15 mars 2022, la commune a validé le projet de déconstruction et reconstruction de la toiture de la salle de sport route de Quimper.

Les travaux de désamiantage et de couverture ont été effectués. La municipalité souhaite maintenant installer un nouveau plafond.

Un devis de 10 985.00 € HT, soit 13 182.00 € HT, est présenté au Conseil municipal, comprenant la fourniture et pose d'un plafond, la fourniture et pose de laine minérale, la réalisation d'un habillage de trémie de lanterneau.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, 14 voix pour, 1 voix contre, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis présenté ou éventuellement un autre devis d'un montant inférieur.



Montée
en D1 de
l'USQ
(avril)



Concours du
cheval breton
à Kergoat
(juin)



Course
d'endurance
chevaux
(juin)





Fête de l'école (juin)



Kermesse de l'Amicale Laïque (juin)



Keme Colors Kids (septembre)



Vous souhaitez mettre un article dans le prochain numéro ?

Merci d'envoyer votre demande par mail à petit.jaune@quemeneven.bzh avant le 9 février.



From Fest (août)



Pardon Notre-Dame de Kergoat (août)



Réunion des jeunes

Le 31 août 2023 s'est tenue une « réunion publique spéciale jeunes », afin d'échanger et de recueillir leurs attentes. Une quinzaine de jeunes ont participé, et des absents ont fait parvenir leurs idées via un courrier lu en séance.

Les échanges ont porté sur :

- Les équipements sportifs existants et leur usage actuel et ceux attendus par les jeunes, dont un City-Stade
- Leur utilisation du réseau de médiathèques et la bibliothèque municipale
- Les moyens de transports et les arrêts de bus
- Les commerces existants ou manquants sur la commune, comme une supérette au bourg
- Les événements que les jeunes aimeraient voir sur la commune (tournoi de foot, soirée jeunes, ...)
-

Cette réunion a permis également de confirmer l'intérêt d'un City-Stade ou terrain multisport. Le conseil municipal du 12 septembre a validé une demande de subvention allant dans ce sens (voir Petit Jaune n°150 . Novembre, délibération n°41/2023).



L'Agenda

16 janvier : Conseil Municipal à la mairie, salle du conseil, à partir de 19h

18 janvier : Galette des Rois avec Retrouvailles et Loisirs à la salle municipale

21 janvier : Vœux du Maire à la salle municipale de 10h à 13h

1er février : Café - Jeux avec Retrouvailles et Loisirs, salle municipale, 14h

2 février : Réunion publique quartier « terrasses du Steïr », salle municipale, à partir de 18h30

4 février : Belote avec Kémé en Fêtes à la salle municipale à 14h

10 février : Assemblée générale de Retrouvailles et Loisirs

20 février : Conseil Municipal à la mairie, salle du conseil, à partir de 19h

23 février : Opération Pizza par l'Amicale Laïque à la salle municipale, 16h30-18h30

L'Agenda sportif

USQ Foot (sous réserve des conditions climatiques)

14 janvier : à domicile, équipe A contre Coray Glaziks, équipe B contre Gouezec ES

21 janvier : à domicile, équipe A contre Quimper Penhars FC, équipe B contre Landrévarzec Ast

4 février : en déplacement, équipe A contre Plonévez du Faou G

11 février : à domicile, équipe A contre Châteaulin FC, équipe B contre Pont de Buis AS

18 février : en déplacement, équipe A contre Ergué Gabéric Paot, équipe B contre Crozon US

Marchés

- Mercredi : 16h30 - 19h

Marché de producteurs biologiques, à la Ferme Bio de Coat Squiriou, 29180 Quéménéven

(viande de bœuf, produits laitiers, pain au levain, bières, tisanes)

Commandes à passer sur cagette.net puis à venir chercher à la ferme. Contact : 06 77 96 95 52

- Jeudi à partir de 9h

Fruits et légumes, poisson

Trestan Tudal, route de Châteaulin, 29180 Quéménéven. Contact : 06 61 77 86 77

- Vendredi : 16h - 19h30

Lieu-dit Pennaprat Nevet, 29180 Plogonnec

(légumes de la Ferme de Pennaprat Nevet, fromage de Ronan Le Palud, produits laitiers, pains et brioches bio au levain de Nicolas Clément, d'autres produits fermiers comme des champignons, œufs, fruits, farines, lentilles, pois cassés, confitures, pestos de fruits, cidres, tisanes, miels...)

- Samedi : 7h30 - 12h

Place de l'église

Huîtres et coquillages

SCEA Mane er Groez – Didier Brochard. Contact : 06 80 40 81 61